

N° CP **4^e/2606**
Séance du **13 OCT. 2006**

**FINANCEMENT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT
DE BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION SOCIALE
A HESINGUE, RANSPACH LE BAS ET SIERENTZ
(établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

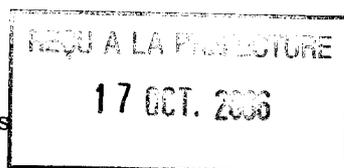
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/I-4^e/03 du Conseil Général des 8 et 9 décembre 2005 relative à la Protection Maternelle et Infantile fixant un crédit de paiements de 610 077 € pour participer à l'investissement de toute construction ou aménagement d'établissement et service d'accueil d'enfants de moins de six ans,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

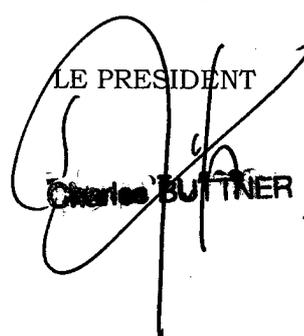
- ❖ Accorde pour l'année 2006 une subvention:
 - de 1 604 € à la commune d'Hésingue pour l'aménagement de combles pour l'école et le multi-accueil ;
 - de 313 932 € à la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau pour l'établissement d'accueil d'enfants de moins de six ans implanté à Ranspach le Bas ;
 - de 211 860 € à la Communauté de Communes du Pays de Sierentz pour l'établissement d'accueil d'enfants de moins de six ans implanté à Sierentz.

- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 527 396 € sera prélevée au chapitre 204, fonction 41, nature 20414 du budget départemental 01.

Adopté
..... voix contre
..... abstentions



LE PRESIDENT


Charles BUITNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet **17 OCT. 2006**
Publication **20 OCT. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
.....
.....



1/1
Ludovic LIONS